

# LES ESPACES DE RENCONTRE

## PLACETTE CHALEUREUSE, INVITANT À S'ATTARDER

Les places et placettes dédiées à la rencontre, reprennent un vocabulaire urbain convivial mais sobre, créant des zones de lumière douces et chaleureuses. Des mâts multiprojecteurs ou d'autres appareils parfaitement orientés, apportent l'éclairage nécessaire au sol pour assurer la bonne pratique de l'espace. Des signaux visuels non éblouissants, comme par exemple des guirlandes lumineuses, accroissent le confort visuel et l'ambiance sécurisante et conviviale sur la placette grâce à une meilleure répartition des luminances et une limitation des contrastes.

### IMAGES DE RÉFÉRENCE

Les guirlandes lumineuses ou mâts multiprojecteurs apportent une meilleure répartition des luminances, aidant ainsi à unifier un espace morcelé. Elles permettent de délimiter un espace de rencontre et d'apporter des éléments de signalétique, sans ajouter d'éclairage. Le flux lumineux résiduel est dirigé vers le sol uniquement et préserve la végétation. L'éclairage au sol provient de projecteurs installés sur les mâts dont le flux est dirigé uniquement où cela est nécessaire.



#### À LANCY

Ces principes devront s'appliquer à la future esplanade de Surville (entre les tours B1 et B2), la place du 1<sup>er</sup> août, la place de Pont-Rouge, etc.

### PRESCRIPTIONS

#### IMPLANTATION

- Hauteur de feu basse à moyenne :  $4,5 < 6$  m

#### PHOTOMÉTRIES

- 2700K
- Optique « défilée », sans dispersion vers le haut (ULOR = 0)
- Inclinaison maximale des projecteurs de 30-45° par rapport à la verticale
- Flux dirigé vers le sol, évitant la végétation et les façades des bâtiments
- Distribution concentrée ou semi-ouverte
- Accessoires limitant la dispersion du flux, limitant l'éblouissement

#### LUMIÈRE

- Privilégier des puissances basses, faible courant
- Éclairage moyen :  $< 10$  Lux
- Luminance moyenne :  $0,3 < 1$  cd/m<sup>2</sup>
- Uniformité :  $0,2 < 0,4$

#### MODÈLE

- Luminaire au design sobre, contemporain ou intemporel
- Matériel empêchant les infiltrations d'eau (IP66 minimum) et résistant aux chocs (IK10 pour les éléments au sol et IK07 minimum pour les éléments en hauteur)
- Ampoules renforcées limitant les risques liés au vandalisme
- Gamme permettant un réassort de 10 ans minimum

#### GESTION

- Dimming
- Télégestion (conseillée)

#### PROGRAMMATION

- Extinction des guirlandes dès 22 h, dimming de l'éclairage de 50% dès 22 h
- Extinction de l'éclairage de 1 h à 4 h
- Pas de clignotement, éventuellement des variations douces (0-100 % en +/- 1min)